

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement : 02/06/2026
Référence d'enregistrement : 2026C9998639488
Mode de paiement : CB
Montant des droits payés : 25 €
Déclaration reçue par : Service National de l'Enregistrement
3 place du Champ de Foire
42300 Roanne



2D-DOC

Cession de droits entre SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE 2 ELLE MODE (838798841) et Jianping ZHANG déclarée par Xiaohua WANG

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Jianping ZHANG Né(e) le 21/12/1975 (CHINE)
101 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
BAGNOLET (93)

III - Cédant

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE 2 ELLE MODE (838798841)
ROND POINT ANTOINE SARTORIO
MARSEILLE 16EME (13)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 838798841
Désignation : SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE 2 ELLE MODE
Adresse : ROND POINT ANTOINE SARTORIO
MARSEILLE 16EME (13)

Cette personne morale est-elle une société mentionnée à l'article 1655 ter du CGI ? NON
Les participations cédées confèrent-elles au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du CGI ? NON
Le cessionnaire a-t-il acquitté ou s'est-il engagé à acquitter des dettes contractées auprès du cédant par cette personne morale ? NON

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 14/05/2026
Prix : 1 500,00 €
Nombre de parts cédées : 50
Nombre total de parts : 50

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : MR ZHANG JIANXING
 Adresse : 225 AVENUE JEAN JAURES 93000 BOBIGNY
 Nature de la mutation : CESSION DE PARTS
 Date de l'acquisition : 14/05/2026
 Valeur ou prix d'acquisition : 1 500,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	1 500,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 1 500,00 €	
Base taxable retenue	0,00 €	
Taux applicable	3 %	
Droits calculés		0,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.

SARL 2 ELLE MODE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE - AU CAPITAL DE 3 000.00 EUROS
1 AVENUE L ARGILETE - RP ANTOINE SARTORIO - ZAC ST ANDRE – MIF 68 (M20)
13016 MARSEILLE
SIRET : 838-798-841

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNE :

MR ZHANG JIANXING, de nationalité chinoise, né le 21/08/1977 à RUIAN Zhejiang, Chine,
demeurant à 225 AVENUE JEAN JAURES 93000 BOBIGNY.

ci-après dénommé ((Les cédants))

d'un part,
et :

MME ZHANG JIANPING, de nationalité chinoise, né le 21/12/1975 à Zhejiang, Chine,
demeurant à 101 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 93170 BAGNOLET

ci-après dénommé ((Les Cessionnaires))

d'autre parts,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

aux termes de statuts en date du 12-02-2018 à MARSEILLE, il existe une société à responsabilité limitée dénommée SARL 2 ELLE MODE, au capital de 3000,00 euros, divisée en 100 parts sociales de 30,00 euros chacune, dont le siège est à 1 AVENUE L ARGILETE - RP ANTOINE SARTORIO - ZAC ST ANDRE – MIF 68 (M20) - 13016 MARSEILLE, et qui a pour objet :

ACHAT VENTE PRET A PORTE EN GROS, DEMI GROS ET IMPORT EXPORT , ACCESSOIR DE MODE, BAZAR, CHAUSSURE, SAC, BIJOUX FANTAISIE, FACONNAGE EN SOUS TRAITANCE

les cédants possèdent dans cette société 50 parts sociales :

Mr ZHANG JIANXING

Propriétaire de 50 Parts

CESSION DE PARTS

par les présents, les cédants - cèdent et transportent sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, la pleine propriété de 50 parts sociales de la société les 2 ELLE MODE qui leur appartiennent, ainsi :

MR	ZHANG JIANXING
	Cède 50 parts, ci : 50 parts, à MME ZHANG JIANPING , qui accepte (soit, total des parts cédées : 50 parts)

PROPRIET – JOUISSANCE

les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées et en auront la jouissance à compter du 14-05-2026 en conséquence, les cessionnaires auront seuls droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts après cette date.

CONDITIONS GENERALES

les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées, les cessionnaires reconnaissent avoir reçu, avant ce jour :

un exemplaire des statuts de la société, à jour, certifiés conformes par le gérant
un extrait des inscriptions au registre du commerce et des sociétés concernant la société dont les parts sont
présentement cédées.

PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

la présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 30,00 euros par part, soit au total de 1500,00 euros pour les 50 parts cédées, laquelle somme a été payée comptant, comme suit :

- par MME ZHANG JIANPING, a concurrence de la somme de Mille Cinq cent euros - ci : 1500,00 euros,
soit au total la somme de : 1500,00 euros

que les cédants reconnaissent avoir reçu des cessionnaires pour les montant indique ci-dessus et leur en donnent bonne et valable quittance.

dont quittance

AGREMENT DES ASSOCIES

conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, les cessionnaires ont été dûment agréés en qualité de nouveaux associés par décision collective extraordinaire en date du 14/05/2026

ORIGINE DE PROPRIETE

les parts cédées constituent un bien propre de MR ZHANG JIANXING pour les avoir reçues en contrepartie de son apport en numéraire lors de la constitution de la société.

DECLARATION GENERALES

les cédants et les cessionnaires déclarent : qu'ils ont la pleine capacité civile pour obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective dans le cadre de la loi du 13 juillet 1967 au de celle du 25 janvier 1985, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonction, ni ne sont en état de cessation des paiement ou déconfiture. et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

les cédants déclarent : qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction l'ordre légal ou contractuel a la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties a des tiers ou de saisies que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement; et que la société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiement, ni n'a fait l'objet 'une procédure de règlement amiable des entreprise en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires.

FORMAITES DE PUBLICITE

tous pouvoirs sont conférés au poteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôts et de publicité.

ENREGISTREMENT

les parties déclarent :
que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655ter du code générale des impôts.
que la société dont les pars sont présentement cédées est soumise a l'import sur les sociétés
et que la cession n'est par a prépondérance immobilière.

FRAIS

les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportes par les cessionnaires, qui s'y obligent

fait a marseille
le 14-05-2026

Mr ZHANG JIANXING	MME ZHANG JIANPING
mention lu et approuve - Le cédant	mention lu et approuve - Le Cessionnaire

[Signature of Mr ZHANG JIANXING]

[Signature of MME ZHANG JIANPING]